

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction et interruption de la Circulation
LES ROUTES DEPARTEMENTALES D33E4, D49 et D950G
au territoire de la commune de GAVRELLE
TRAVAUX
réfection de la couche de roulement
Section hors agglomération
du 25 juillet 2022 au 29 juillet 2022

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande 05/07/2022, par laquelle EIFFAGE ROUTE NORD-EST - AGENCE ARTOIS LITTORAL, fait connaître le déroulement des travaux réfection de la couche de roulement, le 25 juillet 2022,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux réfection de la couche de roulement, va nécessiter une restriction et une interruption de la circulation sur les routes départementales D33E4 du PR 32+20 au PR 32+125, D49 du PR 0+0 au PR 0+40 et D950G du PR 9+32 au PR 9+800, hors agglomération, 25 juillet 2022 au 29 juillet 2022, pour une durée effective de 2 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Vu l'avis de Monsieur le Préfet du Pas de Calais en date du 24 décembre 2021 relatif à la Police de circulation sur les voies classées à grande circulation,

Considérant l'avis de Madame/Monsieur les Maires de la commune de GAVRELLE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIMY,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée temporairement sur les routes départementales D33E4 du PR 32+20 au PR 32+125, D49 du PR 0+0 au PR 0+40 et D950G du PR 9+32 au PR 9+800, hors agglomération, au territoire de la commune de GAVRELLE, du 25 juillet 2022 au 29 juillet 2022, pour une durée effective de 2 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Cette réglementation consistera en :

a) **Restrictions RD950G**

- neutralisation de la voie lente de circulation,
puis

- neutralisation de la voie rapide de circulation,

b) **Interruption et déviation de la circulation**

des itinéraires conseillés de déviation seront mis en place :

Pour la fermeture de la RD33e4 : les RD 950G, échangeur actiparc, et 950 au territoire des communes de GAVRELLE et ATHIES

Pour la fermeture de la RD49 : les RD 33e4, 33, 33e3 et 950G au territoire des communes de GAVRELLE et FRESNES LES MONTAUBAN

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

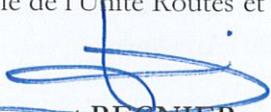
ARTICLE 5 :

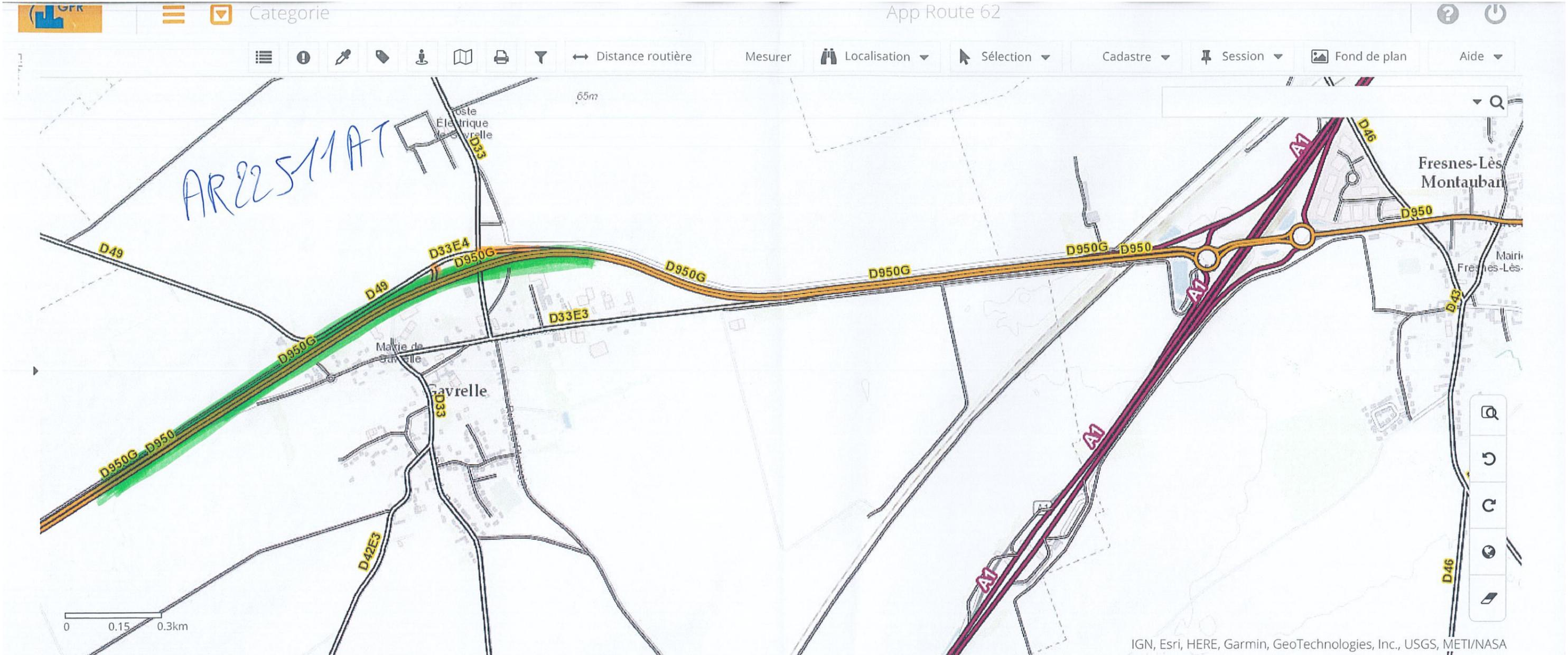
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le..... **26 JUIL, 2022**

**Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités**


Laurent REGNIER



Lambert93 X: 693 182.1 Y: 7 025 901.9 (m)

Aucune sélection | 1: 18055 | 7.156 x 2.804(km) | © Geomap-Imagis

Fermeture RD 33E4 Section Gourelle PR 38+20 ou PR 38+25 → déviation RD 950G, Echovayeur Achipre, RD 950
 RD 49 PR 0 ou PR 0+40 → déviation RD 33E4, RD 33, RD 33E3 RD 950G Gourelle, Fresnes
 Territoire Gourelle - ATRIÈS
 Réfection de la couche de roulement Voie lente et Voie rapide
 Dote 26 et 27 juillet.
 Neutralisation de la voie lente et de la voie rapide ensuite
 entreprise Eiffage 14 Rue Montaigne 62670 MAZIN CARBE
 Besdormerie Jimmy. Avis DDTM RGC